



Présentation du protocole "pHARe" mis en place au collège

publié le 11/09/2024

Descriptif :

Dans le cadre fixé par la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, un programme de prévention et de lutte contre le harcèlement (pHARe) est obligatoire dans les écoles, les collèges et lycées publics. Il s'agit avant tout de prévenir le harcèlement et d'intervenir avant qu'une situation ne dégénère en évitant le recours à la sanction.

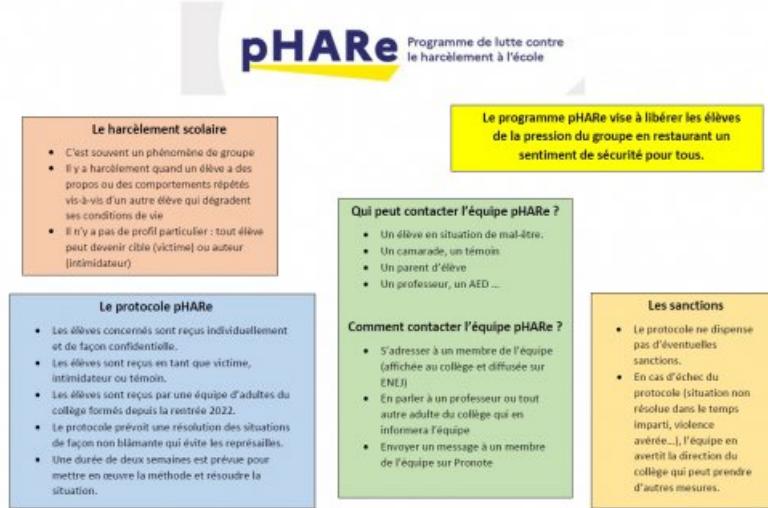
Voici une plaquette qui résume les principaux éléments mis en place dans notre collège (...)



Dans le cadre fixé par la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, un programme de prévention et de lutte contre le harcèlement (pHARe) est obligatoire dans les écoles, les collèges et lycées publics.

Il s'agit avant tout de prévenir le harcèlement et d'intervenir avant qu'une situation ne dégénère en évitant le recours à la sanction.

Voici une plaquette qui résume les principaux éléments mis en place dans notre collège.



Les élèves seront informés prochainement lors d'une heure de vie de classe de ce dispositif.

Il nous faudra 3 ou 4 volontaires par niveau pour devenir "**Ambassadeur pHARE**", comme l'an passé.

Les élèves intéressés pourront assister à une **réunion d'information le vendredi 27 Septembre 2024 à 13h15** en salle Tech 3 et ainsi se porter volontaire s'ils le souhaitent

Document joint

[plaquette_presentation_protocole_phare \(PDF de 700.2 ko\)](#)

